



TUNISIA

Allocution de Son Excellence,

*Monsieur l'Ambassadeur Habib Mansour
Représentant Permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies*

Devant le Conseil de Sécurité

A l'occasion du débat ouvert sur le thème

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

19 Juin 2008

CHECK AGAINST DELIVERY

**Madame le Président,
Monsieur le Secrétaire Général
Honorables Ministres
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, saisir cette occasion pour adresser à Son Excellence Mme Condolezza Rice, Secrétaire d'Etat américaine, mes sincères félicitations pour la présidence de son pays du Conseil de Sécurité. Je voudrais, également, la remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur un thème tant important que d'actualité, qui interpelle la communauté internationale dans son ensemble.

Je me réjouis, aussi, de la participation de Son Excellence M. Ban ki Moon, Secrétaire Général de l'ONU, S.E M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée Générale, S.E Mme Asha-Rose Migiro, Vice- Secrétaire Général de l'ONU, à cette réunion, ainsi que celle de Leurs Excellences les honorables Ministres. Cette participation importante et le concours actif et valeureux de nombreuses délégations des pays membres de l'ONU à ce débat, témoignent, certes, de l'intérêt primordial que nous accordons tous aux questions liées à la Paix et la Sécurité et au rôle central qu'assument les femmes pour la réalisation des idéaux de notre organisation universelle, mais surtout, au rôle que nous devons assumer pour promouvoir les droits de la femme en général, et assurer la protection et la prise en charge des victimes des affres et sévices des conflits, en particulier.

Madame le Président,

En fait, s'il est établi aujourd'hui que la communauté internationale est appelée à consentir davantage d'efforts afin de promouvoir la condition des femmes et leurs droits, et de poursuivre les actions appropriées à cet égard, on est encore plus tenu à les protéger en temps de conflits. La violence contre les femmes est, par définition, une pratique déshumanisante et une atteinte abjecte aux droits fondamentaux de l'homme. Elle doit être combattue, elle doit être réprimée avec force.

Madame le Président,

Les efforts consentis par L'ONU ainsi que par ses Etats membres dans ce cadre, ne peuvent qu'être loués et encouragés. Toutefois, les rapports fournis par notre organisation et ses institutions spécialisées affichant des statistiques alarmantes sur le traitement des femmes et leur souffrance, nous invitent à redoubler d'effort afin de mettre fin de façon définitive aux violences et abus contre les femmes.

Il convient de rappeler, à cet endroit que nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé lors du Sommet Mondial de 2005 l'importance de la protection des civils, notamment les femmes, dans les situations de conflits et post-conflits. Ils ont également souligné la nécessité de la promotion des droits de la femme comme une condition essentielle pour l'aboutissement de la paix, la sécurité et le développement à l'échelle mondiale.

Madame le Président,

La communauté internationale est dotée d'un arsenal juridique important, appelant à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la protection de cette force active de toute société. Il nous revient dès lors de veiller à une mise en œuvre rigoureuse des dispositions des documents et instruments internationaux juridiques et de faire en sorte que les femmes dans nos sociétés et celles dont le destin a été lié à des guerres et des conflits, jouissent enfin de la protection et de l'intérêt qu'elles méritent en vue d'une paix et une stabilité solides et permanentes dans notre monde.

Madame le Président,

Le débat d'aujourd'hui implique impérativement notre engagement collectif pour faire en sorte que la femme, là où elle se trouve, ne soit plus vulnérable, infériorisée, discriminée, menacée, terrorisée.

Dans ce cadre, des choix de civilisation doivent permettre une intégration effective de la dynamique universelle, attribuant à la femme la place et le rôle qu'elle mérite dans la société d'aujourd'hui, de citoyenne à part entière, de partenaire jouissant de l'égalité des chances et de responsable dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Il s'agit bien évidemment d'un projet de société civilisationnel où la femme constitue aussi un gage de modernité, un vecteur de développement, une garantie de stabilité politique, mais surtout un bouclier de sécurité préventive contre toute velléité obscurantiste et rétrograde. En somme, un fer de lance de mobilisation de la société pour le progrès et la prospérité.

Tel a été, en tout cas, le cheminement qu'a connu le processus de la promotion du statut de la femme en Tunisie, lancé juste immédiatement après son indépendance en 1956 par la promulgation du code de statut personnel, l'un des piliers fondamentaux du nouveau projet de société engagé par la Tunisie indépendante et qui aura consacré, notamment, à la faveur du nouvel élan réformiste apporté par le Président Ben Ali dans la pratique, le principe d'égalité juridique entre les sexes, et accordé à la femme une place de premier plan dans l'œuvre de modernisation sociale et politique du pays, acquis ayant permis de conforter la position de la femme tunisienne dans la vie politique et faisant d'elle une composante essentielle de la société et un acteur de progrès et de stabilité.

Je vous remercie.